

**ACCORD DU 25 JUILLET 2019  
RELATIF AUX BASES DE DONNEES ECONOMIQUES ET SOCIALES (BDES)  
DES UES DU SOCLE SOCIAL COMMUN**

**ENTRE**

Les sociétés du « Socle Social Commun » dont la liste figure en Annexe n° 1,  
représentées par **Gilles NOGUEROL**, Directeur des Relations Sociales du Groupe  
TOTAL,



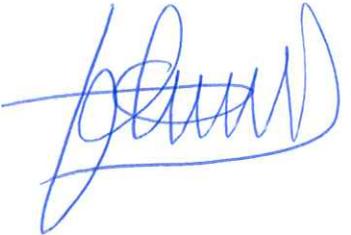
**ET**

les Organisations Syndicales représentatives  
au périmètre des sociétés du « Socle Social commun » dont la liste figure en Annexe n° 1 :

CONFEDERATION AUTONOME DU TRAVAIL (**C.A.T.**),

représentée par **Laurent ANDRE** 

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE  
DU TRAVAIL (**C.F.D.T.**),

représentée par **FRANÇOIS PELEGRINA** 

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE  
L'ENCADREMENT-CONFEDERATION  
GENERALE DES CADRES (**C.F.E.-C.G.C.**),

représentée par **Dominique CONVERT** 

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL  
(**C.G.T.**), représentée par

SYNDICAT DES INGENIEURS, CADRES, TECHNICIENS, AGENTS  
DE MATRISE ET EMPLOYES (**SICTAME-UNSA**), représentée par

## Préambule

---

La loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, issue de l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 a introduit des dispositions visant à associer de façon plus étroite les représentants du personnel à la gouvernance de l'entreprise au moyen d'un outil de partage de l'information : la Base de Données Economiques et Sociales (BDES).

Considérant que la concertation sur ce sujet d'importance participe à un dialogue social constructif de qualité avec les Organisations Syndicales, celles-ci et la Direction ont choisi d'ouvrir une négociation sur ce thème permettant la mise en place, par accord du 10 juillet 2014, d'une BDES informatisée accessible au sein de chaque société/UES du Socle Social Commun et comportant, par rapport aux exigences légales et réglementaires, des thèmes et informations enrichies mises à disposition des représentants du personnel élus ou syndicaux au-delà de leur stricte compétence légale d'attribution. L'objectif est de faciliter le travail d'information et d'analyse des représentants du personnel.

Conscientes que les modalités de constitution de la BDES évoluent progressivement au fur et à mesure des évolutions législatives<sup>1</sup> et des réflexions relatives à cet outil, la Direction et les Organisations Syndicales Représentatives au périmètre du Socle Social Commun ont convenu, dans le cadre de l'accord sur le dialogue social et économique, ci-après « accord DSE », (chapitre VII) du 13 juillet 2018, de la nécessité de faire évoluer la BDES, tant concernant sa structure que son contenu. C'est dans ce contexte qu'une négociation a été ouverte.

Les dispositions du présent accord ont été négociées afin de créer les conditions d'une utilisation et d'un accès optimisé à la BDES. Les espaces partagés seront progressivement supprimés ainsi que les envois de documents par e-mail et courrier ainsi que les convocations papier. Il est convenu que la BDES ne pourra être utilisée pour transmettre une convocation/ordre du jour à une réunion de CSE ou de CSEC que si elle permet de transmettre un e-mail ou une invitation Outlook dont l'objet rappellera qu'il s'agit d'une réunion de CSE ou de CSEC, cette fonctionnalité n'existant pas à ce jour (actuellement l'objet est générique et non personnalisable).

Concernant la nouvelle structure de la BDES, les parties au présent accord conviennent de l'articuler autour notamment des consultations obligatoires récurrentes (ex : orientations stratégiques, politique sociale de l'entreprise, condition de travail et emploi, situation économique et financière de l'entreprise, bilan social etc.), dont les modalités sont définies par l'accord DSE, et de la vie des instances (CSE, CSEC, commissions). Cette nouvelle structure est détaillée en annexe n° 2.

## Article 1 – CHAMP D'APPLICATION

---

Les dispositions ci-après s'appliquent au périmètre des sociétés susvisées. Les données sont fournies au périmètre des UES et/ou des établissements, à l'exception des documents devant être légalement<sup>2</sup> établis aux bornes des sociétés.

---

<sup>1</sup> Notamment l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales (art.1<sup>er</sup>).

<sup>2</sup> Exemples : compte de résultats, bilan comptable, document de référence, documents relatifs à l'AG etc.



informations supplémentaires issues de l'accord DSE et de la présente négociation. Ces informations sont contenues dans les documents listés en annexe n° 3.

La structure des BDES est identique pour chaque UES (voir annexe n° 2).

La mise en œuvre des BDES ne doit pas affecter le niveau d'information antérieurement assuré à la représentation du personnel.

Les bilans sociaux seront, à terme, harmonisés (même structure, indicateurs identiques, etc.). La direction organisera une réunion d'échange à ce sujet à laquelle pourront participer 2 représentants du personnel par organisation syndicale représentative au périmètre du Socle Social Commun. L'objectif de ce groupe de travail ne sera pas de modifier le niveau global d'informations fournies mais de l'harmoniser.

Compte tenu du caractère évolutif de ces BDES, l'outil choisi permet de prendre en compte d'éventuels changements.

Les documents sont mis en ligne sous format PDF<sup>5</sup> et ne peuvent faire l'objet d'un usage conduisant à une altération du document initial tant dans sa forme que dans son contenu dans le but de le falsifier. Ils peuvent être consultés, téléchargés et imprimés. Les informations et données qui y figurent peuvent être utilisées par les représentants du personnel dans le cadre de l'exercice de leur mandat au sein de l'entreprise (tracts, support à une revendication/demande, rapport de commission, etc.) dans le respect de l'obligation de discrétion rappelée à l'article 4 du présent accord.

La Direction s'engage à ce que le moteur de recherche de chaque BDES permette des recherches, y compris à l'intérieur de chaque document, selon le périmètre des droits de l'utilisateur (UES/Etablissements).

## **2.3. Contenu**

### **2.3.1. Détail des thèmes**

Les informations fournies pour les thèmes de chaque BDES sont détaillées en annexe n° 3.

Les données renseignées dans la BDES seront conservées pendant une durée de 5 ans. La direction confirme par ailleurs tenir un archivage documentaire conforme aux dispositions légales en matière de conservation des données.

Les données prospectives dont nombre seront issues du Plan Long Terme (PLT) seront présentées sous forme d'informations chiffrées ou, à défaut, de grandes tendances.

Les éléments présentés dans chaque BDES pour les trois années à venir doivent être considérés comme des prévisions faites en l'état de la situation des sociétés de l'UES correspondante au moment de l'établissement de ces prévisions, en fonction de la connaissance du marché et des perspectives. Elles ne peuvent donc être appréciées comme intangibles.

---

<sup>5</sup> Portable Document Format

### 2.3.2. Niveau de regroupement des données

L'annexe n° 3 mentionne les informations devant être renseignées et leur niveau de regroupement (UES/Etablissements).

Compte tenu de la dimension internationale du Groupe, certaines des données visées en annexe n° 3 sont mises à disposition sous forme consolidée.

### 2.3.3. Modalités d'actualisation

La BDES est actualisée aux bornes de chaque UES/Etablissements conformément aux périodicités des documents listés en annexe n° 3 ou selon la périodicité plus fréquente habituellement retenue dans le périmètre considéré.

Afin de pouvoir être avertis de l'actualisation de la BDES, les consultants s'abonneront aux thèmes de celle-ci.

### 2.4. Règles d'accès

Exclusion faite des opérations de maintenance, la BDES est accessible en permanence au moyen d'une connexion internet sécurisée par l'authentification renforcée.

#### 2.4.1. Accès en fonction du niveau d'exercice du mandat

En application du chapitre VII de l'accord sur le dialogue social et économique, la BDES est accessible aux représentants du personnel et des organisations syndicales via leurs représentants syndicaux et leurs délégués syndicaux d'établissement et centraux<sup>6</sup>. Compte tenu de leur responsabilité syndicale Groupe, les coordinateurs syndicaux, désignés conformément aux dispositions de l'avenant du 30 novembre 2011 ou toutes dispositions qui s'y substitueraient, auront accès aux BDES de chaque UES (niveau UES et établissement) dans laquelle leur organisation syndicale est représentative.

Données par niveau	CSEC		CSE			Délégués syndicaux	
	Titulaires et suppléants	RS	Titulaires et suppléants	RS	Représentants de proximité	DSC	DS d'établissement
UES	X	X				X	
Les établissements	X	X				X	
Etablissement			X	X	X*		X

*\*Accès réservé aux informations relatives à la santé, la sécurité et aux conditions de travail*

La Direction des Relations Sociales de chaque UES s'assure que, après acceptation des conditions générales d'utilisation de la BDES, les représentants du personnel élus ou syndicaux mentionnés ci-dessus aient accès à la BDES. Ces conditions générales d'utilisation ont vocation à garantir une bonne gestion ainsi que la sécurité des données de la BDES dans le respect de l'article 2.2 précité. Elles sont annexées au présent accord et les modifications éventuelles qui

<sup>6</sup> Hors remplacement ponctuel du DSC

pourront leur être apportés seront soumises aux organisations syndicales signataires du présent accord.

### **2.4.2. Accès personnel**

Les droits d'accès à la BDES attribués par l'employeur aux représentants du personnel mentionnés ci-dessus sont strictement personnels et ne peuvent être transmis à un tiers, pour quelle que raison que ce soit.

### **2.4.3. Moyens d'accès**

Les membres élus titulaires et suppléants des CSEC ainsi que les représentants syndicaux des CSEC bénéficieront, compte tenu du fait que l'exercice de leur mandat comporte intrinsèquement des déplacements pour se rendre aux réunions des CSEC et de ses commissions, d'une mise à disposition d'un ordinateur portable permettant l'accès à la BDES, sous réserve qu'ils n'en bénéficient pas déjà dans le cadre de leur activité professionnelle ou d'une autre mandat en application d'un autre accord collectif. Cette mise à disposition résultant de l'un des mandats précités, l'ordinateur portable doit être restitué dans les 15 jours calendaires suivants le terme du mandat.

Les moyens d'accès à la BDES des membres des CSE seront déterminés au périmètre des UES.

## **Article 4 - Confidentialité**

---

Les représentants du personnel élus ou syndicaux ayant accès à la BDES sont tenus, en application de l'article L. 2315-3 du code du travail, à une obligation de discrétion à l'égard des informations contenues dans celle-ci dès lors qu'elles ont un caractère confidentiel et qu'elles sont présentées ou identifiées comme telles par l'employeur<sup>7</sup>.

En particulier, l'ensemble des documents relatifs aux données financières et aux orientations stratégiques ainsi que leurs conséquences revêtent un caractère confidentiel.

Les représentants du personnel élus ou syndicaux ayant accès à la BDES sont tenus à cette obligation de discrétion pendant au maximum 5 ans, sauf lorsque les informations sont tombées dans le domaine public.

Lors de chaque dépôt de documents dans la BDES, la direction indique si tout ou partie du document est confidentiel ou non et, si tel est le cas, la date à partir de laquelle le document ne sera plus considéré comme confidentiel.

## **Article 5 - Formation des représentants du personnel**

---

Un guide utilisateur sur le fonctionnement de la BDES est mis à disposition de chaque représentant du personnel (accessible directement à tout moment sur le site BDES).

---

<sup>7</sup> Les documents mis en ligne dans la BDES revêtant un caractère confidentiel devront mentionner celui-ci (identification dans l'outil).

## **Article 6 – Calendrier de mise en œuvre**

---

Prenant en compte la multiplicité des contraintes générées par la mise en place de la nouvelle BDES aux bornes de chaque UES, celle-ci sera progressivement renseignée dès l'entrée en vigueur du présent accord prévue à l'article 7 et au plus tard le 31 décembre 2019.

## **Article 7 – Portée - Durée et prise d'effet**

---

Le présent accord se substitue aux dispositions de l'accord du 10 juillet 2014 « portant sur la mise en place d'une BDES informatisée et l'organisation de la consultation du CCE sur les orientations stratégiques ». Il est conclu pour une durée indéterminée et il entre en vigueur dès le lendemain de son dépôt.

En cas de modification législative ayant un impact sur l'application du présent accord, les parties conviennent de se réunir dans les trois mois pour examiner les aménagements à prendre en compte.

## **Article 8 – Révision et dénonciation**

---

Le présent accord pourra faire l'objet d'une révision conformément aux dispositions des articles L. 2261-7-1 et L. 2261-8 du code du travail.

Toute demande de révision devra être notifiée aux parties signataires par courrier électronique avec un préavis de 1 mois.

En cas de demande de révision émanant d'une partie habilitée en application de l'article L. 2261-7-1 du code du travail, les négociations commenceront dans les 3 mois suivant la réception de la demande.

Le présent accord pourra être dénoncé conformément aux dispositions des articles L.2261-9 et suivants du Code du travail. La dénonciation doit être portée à la connaissance des autres parties signataires.

## **Article 9 – Suivi de l'accord**

---

Une réunion de suivi du présent accord est organisée au périmètre du Socle Social Commun par cycle de mandature, réunion à laquelle participent :

- des représentants de la direction,
- 2 représentants par organisation syndicale signataire du présent accord.

Il est convenu que la réunion concernant la mandature en cours sera organisée au cours du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2020. Il sera à cette occasion notamment précisé les évolutions techniques de l'outil et celles à venir.

## **Article 10 – Dépôt**

---

Conformément aux dispositions des articles L. 2231-6 du Code du travail, le texte du présent accord sera déposé auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la

ff

U ON

CD

Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) des Hauts de Seine. Il fera l'objet d'une publication dans la base de données nationale visée à l'article L. 2231-5-1 du Code du travail.

Fait à Courbevoie, le 25 juillet 2019

En 8 exemplaires originaux

fe

LA

GN

CD

**ANNEXE 1 : LISTE DES SOCIETES DU SOCLE SOCIAL COMMUN DE TOTAL  
COMPOSANT LE PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACCORD**

- TOTAL SA
- ELF EXPLORATION PRODUCTION
- TOTAL MARKETING SERVICES
- TOTAL MARKETING FRANCE
- TOTAL ADDITIFS ET CARBURANTS SPECIAUX
- TOTAL LUBRIFIANTS
- TOTAL FLUIDES
- TOTAL RAFFINAGE CHIMIE
- TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE
- TOTAL RAFFINAGE FRANCE
- TOTAL GLOBAL INFORMATION TECHNOLOGY SERVICES
- TOTAL GLOBAL FINANCIAL SERVICES
- TOTAL GLOBAL PROCUREMENT
- TOTAL GLOBAL HUMAN RESSOURCES SERVICES
- TOTAL LEARNING SOLUTIONS
- TOTAL FACILITIES MANAGEMENT SERVICES
- TOTAL CONSULTING

\*\*\*

EP

AF

GN

CD

**ANNEXE 2 : ARCHITECTURE ET CONTENU DE LA BDES**

La nouvelle structure proposée est la suivante:

NIVEAU	THEMES	CONTIENT LES INFORMATIONS DES THEMES LEGAUX CI-DESSOUS (POUR INFORMATION) (Ne constitue plus un sous-thème)
<b>CENTRAL</b>	<b>Situation économique et financière de l'entreprise</b>	PRÉSENTATION DE LA SITUATION DE L'ENTREPRISE INFORMATION EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE FONDS PROPRES ENDETTEMENT ET IMPOTS FLUX FINANCIERS A DESTINATION DES ENTREPRISES SOUS-TRAITANCE TRANSFERTS COMMERCIAUX ET FINANCIERS ENTRE LES ENTITES DU GROUPE REMUNERATION DES FINANCEURS
	<b>Politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi</b>	INVESTISSEMENT SOCIAL EGA PRO FEMMES/HOMMES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES REMUNERATION DES SALARIES ET DIRIGEANTS
	<b>Orientations stratégiques</b>	ORIENTATIONS STRATEGIQUES INVESTISSEMENT MATERIEL ET IMMATERIEL

*fe*

*4*

*23*  
*3*

NIVEAU	Themes
CENTRAL ET LOCAL	Informations et rapports transmis de manière récurrente
CENTRAL	Stratégie Groupe
CENTRAL ET LOCAL	Consultation ponctuelle
CENTRAL	Réunion CSEC (sous rubrique par réunion ou mensuelle)
CENTRAL	Commission RH (CSEC) (sous rubrique par réunion ou mensuelle)
CENTRAL	Commission SSCT (CSEC) (sous rubrique par réunion ou mensuelle)
CENTRAL	Commission Economie – <b>Stratégie</b> (sous rubrique par réunion ou mensuelle)
CENTRAL	Réunion CSE (sous rubrique par réunion ou mensuelle)
LOCAL	Commission RH (CSE) (sous rubrique par réunion ou mensuelle)
LOCAL	Commission SSCT (CSE) (sous rubrique par réunion ou mensuelle)
LOCAL	Documentation SSCT

fp

UX SU

CD

## ANNEXE 3 : LISTE DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE DANS LA BDES

L'ensemble des documents mis en ligne dans la BDES devront respecter les règles de nommage de la Politique de Conservation des Données du Groupe et comprendront ainsi : « Année-mois-jour – périmètre – nom du document et période éventuelle ».

Exemple : 2019-04-13 – AGSH Paris – bilan social – exercice 2018

Les noms des documents doivent suivre les dénominations entre parenthèses dans la liste ci-dessous.

### 1°) SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'ENTREPRISE

- Compte de résultats (*société – compte de résultats – exercice*)
- Bilan comptable (*société – bilan comptable – exercice*)
- Rapport de gestion (*société – rapport de gestion – exercice*)
- Rapport des Commissaires aux comptes (*société – rapport CAC – exercice*)
- S'ils existent, lettre de mission d'un l'expert et expertise des comptes
- S'ils existent, PV d'AG, CA, CDG
- S'il existe, document présentant la situation économique et financière

#### Documents spécifiques pour Total SA (UES AGSH)

- Document de référence (doc de ref – *exercice*)
- BALO avis préalable AG (Balo – *exercice*)
- Avis de convocation à l'Assemblée Générale (convoc AG – *exercice*)
- Déclaration mensuelle du capital (Déclaration capital – *exercice*)
- Formulaire de vote à l'Assemblée Générale (formulaire de vote – *exercice*)
- Documents préparatoires à l'Assemblée Générale (docs AG – *exercice*)
- Rapport sur l'attribution gratuite d'actions (rapport AGA – *exercice*)
- Rapport Stocks Options (Rapport Stocks Options – *exercice*)
- Rapports du Conseil d'Administration (Rapport CA – *exercice*)
- S'ils existent, lettre de mission d'un expert et rapport d'expertise (docs expertise – *exercice*)

### 2°) POLITIQUE SOCIALE DE L'ENTREPRISE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET L'EMPLOI

- Bilan social (bilan social – *exercice*)
- Données relatives à l'égalité professionnelle F/H (Ega Pro – *exercice*)
- Données formation (formation – *exercice*)
- Index Egalité Professionnelle F/H : dispositif légal (index légal – *exercice*)
- Rapport GEPP : en cas d'accord collectif le prévoyant (rapport GEPP – *exercice*)
- S'ils existent, lettre de mission d'un expert et rapport d'expertise (docs expertise – *exercice*)

### 3°) ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- Documents présentant les orientations stratégiques (orientations stratégiques – *période*)
- S'ils existent, lettre de mission d'un expert et rapport d'expertise (docs expertises – *exercice*)

### 4°) INFORMATIONS ET RAPPORT TRANSMIS DE MANIERE RECURRENTE

- Rapport d'activité (rapport d'activité – *période*)
- S'il existe, rapport RPS (rapport RPS – *exercice*)
- S'il existe, rapport de l'observatoire médical du stress (observatoire médical – *exercice*)

## 5°) STRATEGIE GROUPE

- Présentation sur la stratégie du Groupe (Stratégie Groupe – *période*)

## 6°) REUNIONS DES CSE & CSEC

- Convocations et Ordres du jour (conc – ODJ – *date de réunion*)
- Documents relatifs à l'ordre du jour (*intitulé de l'ODJ*) dont, s'ils existent, les lettres de missions et les rapports d'expertise
- PV (PV – *date de réunion*)

## 7°) REUNIONS DES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

- Convocations et Ordres du jour (conc – odj – *date de réunion*)
- Documents relatifs à l'ordre du jour (*intitulé de l'ODJ*) dont, s'ils existent, les lettres de missions et les rapports d'expertise
- Synthèse du rapporteur (Synthèse rapporteur – *date*)
- S'ils existent, PV (PV – *date de réunion*)

## 8°) DOCUMENTATION SSCT DES CSE

- Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact – *date mise à jour*)
- DUER (DUER – *date mise à jour*)
- Fiche d'entreprise (FE – *date mise à jour*)
- Rapport annuel administratif du médecin du travail (Rapp admi médecine – *exercice*)
- Rapports et résultats des études du médecin du travail portant sur son action en milieu du travail (Rapp médical médecine – *exercice*)
- S'ils existent, bilan annuel de la formation et des résultats des exercices sécurité des services prévention-intervention (art 14.3) (doc sécurité – *exercice*)
- Si elle existe, enquête UFIP
- Dans les usines de production :
  - Rapport annuel du service d'inspection (rapport inspection – *exercice*)
  - Guides professionnels dont le contenu peut concerner tout ou partie des aspects de sécurité (guides professionnels)

\*\*\*

fp

lx ou

cd

## ANNEXE 4 : CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Bienvenue sur le site internet <https://www.bdes-irp.fr/total> (Le « site internet »). Conformément à l'accord du 25 juillet 2019 relatif aux bases de données économiques et sociales (BDES) des UES du socle social commun (ci-après « l'accord BDES »), en vous connectant ou en utilisant notre site internet, vous reconnaissez avoir lu, compris, et accepté, sans limitation ni réserve, les présentes conditions générales d'utilisation et notre charte sur la protection des données à caractère personnel et cookies.

Veuillez noter que si vous visitez d'autres sites du groupe Total d'autres conditions générales et chartes sur la protection des données à caractère personnel sont applicables sur ces sites et nous vous recommandons de les consulter.

### 1- Identité

**Société éditrice du site internet**, ci-après la « Société » :

TOTAL S.A.

*Siège social : Tour Coupole - 2, place Jean Millier 92078 Paris La Défense Cedex - France*

*Type de société-forme sociale : Société Anonyme de droit français*

*Capital : 6 646 286 507,50 euros*

*Registre du Commerce et des Sociétés : Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 051 180*

*Numéro T.V.A. : FR 59 542 051 180*

*Directeur de publication : TGITS*

### **Conception technique et développement du site Internet :**

*Altays*

*SARL au capital de 400 000 euros, dont le siège social est situé 3, cité d'Hauteville, 75 010 Paris immatriculée au Registre du commerce de Paris sous le numéro 420 039 059 000 43*

Les sociétés du groupe Total ont leur propre existence légale et disposent d'une personnalité juridique autonome. La Société qui a commandé / créé ce site internet appartient au groupe Total. Les termes « Total » et « le groupe Total » sont parfois utilisés pour des raisons pratiques et désignent de façon générale, TOTAL S.A. (la société holding) et/ou ses filiales. De même, les termes « nous », « notre », « nos »

font référence à la Société ou toute autre société du groupe Total en général. Il ne peut être déduit de la simple utilisation de ces expressions une quelconque implication de TOTAL S.A., ni d'aucune de ses filiales dans les affaires ou la gestion d'une autre société du groupe Total.

## **2- Information sur les activités**

La Société a mis en ligne ce site internet suite au choix d'une BDES informatique.

La BDES sera accessible aux personnes habilitées en application de l'accord BDES, ainsi qu'aux salariés, préalablement identifiés, chargés d'y déposer des données.

Ces personnes sont ci-après dénommées « utilisateurs ».

La Société peut modifier le site, à tout moment et sans préavis, tout en garantissant l'intégrité de son contenu.

## **3- Propriété intellectuelle**

### **3.1- Principe.**

Toutes les informations ou documents (textes, images animées ou non, bases de données, sons, photos, savoir-faire, produits cités) contenus dans le site internet ainsi que tous les éléments créés pour le site internet et sa structure générale, sont soit la propriété de la Société ou du groupe Total, soit font l'objet de droits d'utilisation, de reproduction et de représentation consentis au profit de ces derniers. Ces informations, documents ou éléments sont soumis aux lois protégeant le droit d'auteur. Les personnes autorisées à accéder au site Internet peuvent utiliser les données et informations s'y trouvant, dans la limite des droits d'accès informatiques consentis, pour les finalités et suivants les modalités précises dans **l'accord BDES** ». Aucune licence ni aucun droit autre que ceux visés dans l'accord BDES ne sont autorisés.

### **3.2- Signes distinctifs.**

Sauf mention contraire, les dénominations sociales, les logos, les produits et marques cités dans ce site internet sont la propriété de la Société ou du groupe Total, ou bien font l'objet de droits d'usage, de reproduction ou de représentation qui ont été consentis à leur profit. Ils ne peuvent être utilisés sans l'autorisation écrite préalable de la Société, en dehors du cadre et pour les finalités prévues à l'accord BDES.

### **3.3- Bases de données.**

Les éventuelles bases de données mises à votre disposition sont la propriété de la Société qui a la qualité de producteur de bases de données. Il vous est interdit d'extraire ou de réutiliser une partie qualitativement

fp

4

62

60

ou quantitativement substantielle des bases de données y compris à des fins privées, en dehors du cadre et pour les finalités prévues à l'accord BDES.

#### **4- Engagement de l'utilisateur**

##### **4.1**

- Chaque utilisateur du site internet qui fournit des informations consent à la Société l'intégralité des droits transférables relatifs à cette information et autorise la Société à en faire usage. Les informations ainsi fournies par les utilisateurs seront considérées comme non confidentielles. Toutefois, lorsque les informations fournies sont des données personnelles. Elles sont traitées conformément à la charte sur la protection des données à caractère personnel et cookies applicable à ce site internet.

##### **4.2**

Chaque utilisateur du site internet déclare se conformer aux présentes conditions générales d'utilisation et lois en vigueur, en particulier :

- disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder au site internet et l'utiliser ;
- avoir vérifié que la configuration informatique utilisée ne contient aucun virus et qu'elle est en parfait état de fonctionnement ;
- consentir à la Société et à ses partenaires le cas échéant le droit de faire tout usage des informations fournies (autre que des données à caractère personnel) ;
- devoir conserver confidentiels et être en conséquence responsable de l'utilisation et de la sécurité des codes d'accès et mots de passe que la Société peut vous transmettre pour accéder à certaines rubriques. La Société se réserve le droit de suspendre votre accès au site internet en cas d'utilisation frauduleuse ou de tentative d'utilisation frauduleuse de cet accès ;
- Respecter strictement l'obligation de discrétion sur l'ensemble des informations se trouvant dans la base.

#### **5- Liens hypertextes**

##### **5.1- Activation des liens.**

La Société décline formellement toute responsabilité quant aux contenus des sites vers lesquels elle offre des liens. Ces liens sont proposés aux utilisateurs de ce site internet. Veuillez consulter les conditions générales et la charte sur la protection des données à caractère personnel et cookies de ces sites afin de

ff

lx

ON  
CD

comprendre leurs pratiques. La décision d'activer les liens appartient exclusivement aux utilisateurs du site internet. La Société peut modifier ou supprimer un lien sur notre site internet à tout moment.

## **5.2- Autorisation des liens.**

Si vous souhaitez créer un lien hypertexte avec ce site internet, vous devez obtenir l'autorisation écrite et préalable de la Société en utilisant les coordonnées de contact mentionnées à la fin de ce document.

## **6- Mises en garde**

### **6.1**

Les informations et recommandations disponibles sur ce site internet (« **Informations** ») sont proposées de bonne foi. Elles sont censées être correctes au moment où elles sont publiées sur le site. Toutefois, vous assumez pleinement les risques liés au crédit que vous leur accordez. Ces Informations vous sont fournies à la condition que vous ou toute autre personne qui les recevez puissiez déterminer leur intérêt pour un objectif précis avant de les utiliser. En aucun cas, la Société ne sera responsable des dommages susceptibles de résulter du crédit accordé à ces Informations ou de leur utilisation. Ces Informations ne doivent pas être considérées comme des recommandations pour l'utilisation d'informations, de produits, de procédures, d'équipements ou de formulations qui seraient en contradiction avec un brevet, un copyright ou une marque déposée. La Société décline toute responsabilité, expresse ou implicite, si l'utilisation de ces Informations venait à contrevenir à un brevet, un copyright ou une marque déposée.

### **6.2**

Les documents présentés sur ce site internet peuvent contenir des informations prospectives sur le Groupe (notamment des objectifs et tendances), ainsi que des déclarations prospectives (forward-looking statements) au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995, concernant notamment la situation financière, les résultats d'opérations, les activités et la stratégie industrielle de TOTAL. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement européen n°809/2004.

Les informations et déclarations prospectives contenues dans ces documents sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels et ceux envisagés, tels que notamment la variation des taux de change, le prix des produits pétroliers, la capacité d'effectuer des réductions de coûts ou des gains d'efficacité sans perturbation inopportune des opérations, les considérations de réglementations environnementales et des conditions économiques et financières générales. De même, certaines

informations financières reposent sur des estimations notamment lors de l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs et des montants des éventuelles dépréciations d'actifs.

Ni TOTAL ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ces documents. Des informations supplémentaires concernant les facteurs, risques et incertitudes susceptibles d'avoir un effet sur les résultats financiers ou les activités du Groupe sont par ailleurs disponibles dans les versions les plus actualisées du Document de référence déposé par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers et du Form 20-F déposé par la Société auprès de la United States Securities and Exchange Commission (« SEC »).

### 6.3

La Société ne garantit pas, sans que cette liste soit exhaustive, que le site internet fonctionne sans interruption et que les serveurs qui y donnent accès et/ou les sites tiers pour lesquels apparaissent des liens hypertextes ne contiennent pas de virus.

### 7- Confidentialité des documents contenus dans la base

Les utilisateurs s'engagent à garder strictement confidentiels et à ne pas divulguer ou transmettre à quiconque, et par quelque moyen que ce soit, les informations et documents revêtant un caractère de confidentialité contenus dans la BDES.

### 8- Mises à jour des conditions d'utilisation du site internet et loi applicable

Les présentes conditions d'utilisation peuvent être modifiées dans les conditions prévues par l'accord BDES. En conséquence, vous êtes invités à vous référer régulièrement aux dernières conditions d'utilisation en vigueur. Ces conditions d'utilisation sont soumises au droit applicable et relèvent de la compétence des tribunaux compétents.

### 9- Coordonnées de contact

Conformément aux dispositions de la réglementation sur la protection des données personnelles, TOTAL S.A. en tant que responsable de traitement, traite vos données afin de répondre à votre demande conformément à la base légale applicable. Les éventuels champs obligatoires à compléter sont marqués par un astérisque.

FX

LX

ON

CD

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition de vos données personnelles. Vous pouvez demander la communication de vos données personnelles et vous avez le droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour toute question relative aux conditions d'utilisation du site internet, veuillez nous contacter par courrier postal à l'adresse suivante :

TOTAL S.A.

Direction PEOPLE SOCIAL & RESPONSIBILITY

Tour Coupole 2, place Jean Millier- Arche Nord - Coupole/Regnault

92078 Paris La Défense Cedex France

ff

UX

5N

CD